

**Arrêté portant nomination des membres du jury de l'examen d'accès au Centre Régional de Formation  
Professionnelle des Avocats – session 2025**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n°91-1 197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats ;

Vu la délégation du 19 mars 2025 de la Présidente de l'Université de Strasbourg à Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion ;

**Arrête :**

**Article 1 - Sont désignés en qualité de professeurs des universités ou maîtres de conférences et personnels assimilés, chargés d'un enseignement juridique**

En tant que titulaires :

- Bruno TRESCHER, Professeur des Universités à l'Université de Strasbourg ;
- Nathalie RZEPECKI, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg ;

En tant que suppléants :

- Jacqueline BOUTON, Professeur des Universités à l'Université de Strasbourg ;
- François DUQUESNE, Professeur à l'Université de Strasbourg ;

Mme RZEPECKI exercera la fonction de Présidente du jury.

**Article 2 - Sont désignés en qualité de magistrats**

En tant que titulaires :

- Nathalie TIGER-WINTERHALTER, Présidente du Tribunal administratif de Strasbourg ;

- Anne MOUSTY, Juge au Tribunal judiciaire de Strasbourg ;

En tant que suppléants :

- Pascale ROUSSELLE, Présidente de la Cour administrative d'appel de Nancy ;

- Jean-Baptiste VIDALIE, Juge d'instruction au Tribunal judiciaire de Mulhouse ;

### **Article 3 - Sont désignés en qualité d'avocats**

En tant que titulaires :

- Anne-Ségolène BOCQUET, avocat au barreau de Saverne ;

- Sophie COHEN-ELBAZ, avocat au barreau de Strasbourg ;

- Pierre GROETZ, avocat au barreau de Colmar ;

En tant que suppléants :

- Martin MATTIUSSI-POUX, avocat au barreau de Strasbourg ;

- Vincent MERRIEN, avocat au barreau de Colmar ;

- Fabienne RONDOT, avocat au barreau de Saverne ;

### **Article 4 - Sont désignés en qualité d'enseignants en langue étrangère, ne siégeant dans le jury que pour les candidats qu'ils ont examinés**

En tant que titulaires :

- Joanne DEVLIN, Professeur d'anglais à l'Université de Strasbourg ;

- Yves GOLDER, Professeur d'anglais à l'Université de Strasbourg ;

- Romain RAMONI, Professeur agrégé d'anglais au Lycée René Cassin.

**Article 5 – Exécution**

Mesdames et Messieurs la Présidente du jury de l'examen d'accès au Centre régional de formation professionnelle d'avocats, les membres du jury de l'examen d'accès au Centre régional de formation professionnelle d'avocats, la Directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires, Madame le Doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 21 juillet 2025

Par délégation du Président de l'Université de Strasbourg



Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la faculté de droit,  
de sciences politiques et de gestion

DATE D’AFFICHAGE/PUBLICATION DU PRÉSENT ARRÊTÉ : 22/7/2025